Autopartage entre particuliers

Oct. 2025

Pourquoi des fiches sur les modèles d'autopartage ?

Issues du travail d'étude[1] sur le développement de l'autopartage en Drôme rurale, ces fiches proposent de donner des clés de compréhension et de choix aux collectivités et aux acteurs locaux qui souhaitent développer l'autopartage à destination des habitants et usagers des territoires ruraux en Drôme.

Elles synthétisent les éléments essentiels.

Des particuliers s'organisent pour partager des véhicules à l'échelle d'une commune, d'un quartier.

À l'initiative d'un réseau de connaissances, d'un collectif d'habitants ou d'une collectivité locale, le groupe d'autopartage entre particuliers met en place une organisation dans le but de faciliter les prêts de voitures entre des propriétaires de véhicules et des emprunteurs.

Le principe repose sur le partage de frais, sans recherche de bénéfice pour le propriétaire.

Objectifs principaux

- Optimiser le parc de véhicules existants.
- Renforcer les liens entre les habitants et s'entraider.
- Soutenir une initiative écologique des habitants.
- Offrir une solution de voiture à des personnes qui n'en ont pas et accompagner la dé-multimotorisation des ménages.
- Réduire le nombre de véhicules dans l'espace public.
- Libérer des espaces de stationnement dans l'espace privé et public.

[1] https://dromolib.fr/wp-content/uploads/2025/10/202507-Rapport-Etude-Autopartage-Drome.pdf

Principes d'intervention de la collectivité

- Soutien et promotion d'une dynamique citoyenne.
- Relais de communication, en partenariat et à la demande du groupe.
- Prise en charge tout ou partie d'une assurance supplémentaire pour couvrir l'autopartage entre particuliers.
- Mise à disposition de place(s) de stationnement dédiée(s) à l'autopartage.

Principes d'intervention du groupe

- Mise en place d'une organisation propre permettant le partage d'un ou plusieurs véhicules entre les habitants d'un quartier : achat en commun ou propriété de particuliers.
- Si véhicule en commun : gestion du service et des véhicules.
- Promotion auprès des habitants du quartier, si souhait d'ouverture.
- Tiers de confiance et gestion des éventuels conflits pour les membres.

Grille tarifaire

L'indemnité kilométrique est le système le plus répandu, entre 0.3 et 0.35€ /km.

Elle dépend du coût réel d'usage du véhicule, à savoir l'ancienneté, les frais d'assurance et d'entretien, le carburant, et le kilométrage moyen annuel.

Assurance

Vérification préalable des garanties au contrat : niveau de garantie, prêt de volant, exclusions, montant des franchises, etc.

- Conseil : opter pour une assurance tous risques et tous conducteurs.
- Option : offre d'assurance complémentaire Cartage à la journée pour l'autopartage entre particuliers.

Structuration et portage

Le groupe peut prendre plusieurs formes et évoluer dans le temps : l'autogestion sans forme juridique, la création d'une association dédiée ou le portage par une autre organisation existante (centre social, maison de quartier, ...), ...

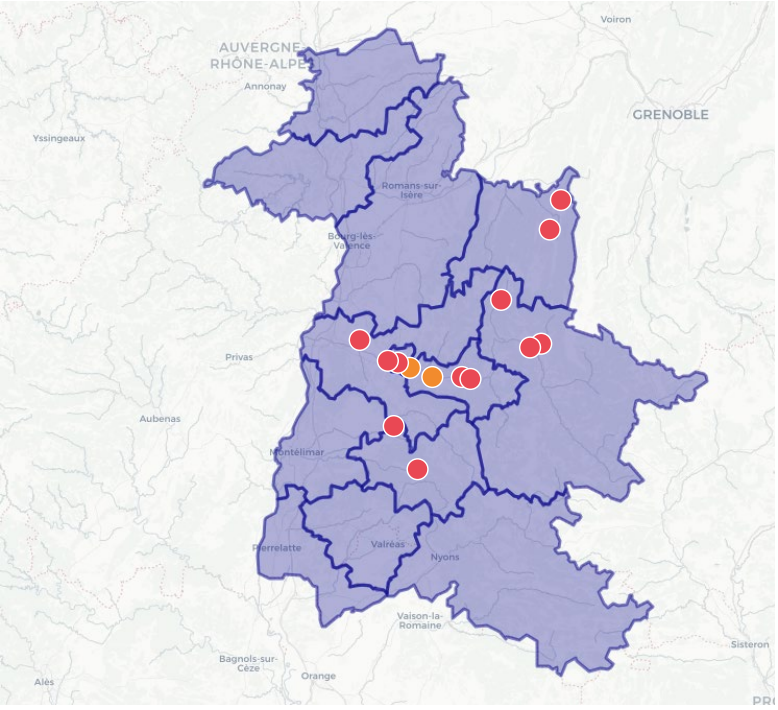

Expériences similaires en Drôme

- Association Crest autopartage depuis 2014
- Groupe d'autopartage à Saillans porté par l'association la Coopérative citoyenne saillansonne depuis 2022
- Collectif Diois Autopartage à Die depuis 2022
- Allex Mobile à Allex
- Allez Aouste à Aouste-sur-Sye depuis 2025

26

Potentiel de développement en Drôme

41% des ménages drômois possèdent 2 véhicules ou plus. Initiative pouvant s'adapter en milieu rural, périurbain et urbain.

Modalités d'utilisation

À définir par les membres.

Au démarrage, les membres fondateurs définissent un certain nombre de modalités de partage, en tenant compte des véhicules disponibles et des besoins identifiés par les membres qui composent le groupe. Il est recommandé de formaliser ces règles dans un document récapitulatif qui peut prendre la forme d'un règlement intérieur, d'une charte et/ou d'un contrat type entre propriétaire et emprunteur. Ces modalités peuvent évoluer au fur et à mesure des situations rencontrées et de la vie du groupe.

- **Utilisateurs :** des particuliers possédant une voiture relativement disponible et des emprunteurs ne possédant pas de véhicule ou ayant des besoins ponctuels d'un second véhicule.
- **Adhésion au groupe d'autopartage :** par cooptation, dossier à constituer comprenant permis de conduire, carte d'identité, fiche info assurance…
- **Véhicules mis à disposition :** des véhicules des particuliers, entretenus et en bon état, de divers types (citadines, 7 places, utilitaires, vans, etc.)
- **Modalités de défraiement :** traçabilité après la réservation (ex : carnet de bord papier, tableau ou plateforme en ligne), périodicité…
- **Modalités de réservation des véhicules :**
  - Par contact téléphonique ou réseau social (Télégram, Signal, …)
  - Via un outil partagé sur internet : tableau ou agenda
  - Via une plateforme de partage, comme Coloc'Auto
- **Informations pour l'accès au véhicule :** stationnement, récupération des clés et des papiers, priorisation des demandes, durée maximum de réservation…
- **Gestion du carburant ou de la recharge :** jauge minimum avant de rendre le véhicule, déduction des frais d'essence le cas échéant.
- **Restitution du véhicule :** stationnement, remise des clés et des papiers, jauge de carburant, traçabilité des trajets.
- **Gestion en cas d'accident :** bénins et graves, remboursement de la franchise, du malus…
- **Répartition des rôles au sein du groupe :** accueil des nouveaux adhérents, médiation en cas de conflits, suivi des comptes.

Technologie

Au choix du groupe.

- **Carnet de bord papier** dans les véhicules pour noter les trajets parcourus par chaque emprunteur
- **Messagerie téléphonique :** groupe Signal, Télégram, ...
- **Outil partagé en ligne :** tableur, agenda
- **Plateforme Coloc'Auto** permettant de créer une communauté d'autopartage :
  - Ajout de véhicules
  - Invitation des utilisateurs membres
  - Réservation par les utilisateurs
  - Outil de calcul automatique des frais partagés : qui doit combien à qui.
  - Possibilité d'indiquer sa destination pour faciliter des trajets en covoiturage
- **Plateforme Cartage**
  - Offre d'assurance complémentaire à la journée pour l'autopartage entre particuliers.
  - Application numérique de création et de gestion de groupes d'autopartage entre particuliers.
- **Remise des clés :** en main propre, par une boîte à clés ou cachée chez le propriétaire.

Budget de l'opération pour le groupe

- **Investissements :** 0€, véhicules existants
- **Coût de fonctionnement :**
  - Temps bénévole passé par les membres fondateurs, pour définir collectivement les règles.
  - Accompagnement de groupes par la collectivité ou par un tiers comme l'agence de mobilité Dromolib : émergence, aide à l'organisation, conseils et suivi.
  - Communication à prévoir si ouverture du groupe aux habitants.
- **Recettes :** perçues par le propriétaire pour couvrir les frais du véhicule.

Points forts

- Initiative très peu coûteuse pour la collectivité et duplicable à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'un hameau...
- En Drôme, Dromolib accompagne des habitants à mettre en place leur groupe d'autopartage : animation des réunions de mise en place du groupe, mise à disposition de ressources (modèles de règlement, chartes, etc.) et de la plateforme Coloc'auto, suivi dans le temps.
- Un centre de ressources et un réseau d'acteurs à l'échelle nationale est en train de se constituer : le Collectif de l'Autopartage entre Particuliers #commun.
- Démarche sur mesure, répondant aux motivations des membres du groupe.

dromolib
AGENCE DE MOBILITÉ

04 75 82 92 67
autopartage@dromolib.fr
www.dromolib.fr

Avec le soutien de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FRANCE 2030 TERRITOIRES D'INNOVATION

Licence CC BY NC SA